



Favoriser la bonne santé des habitants

Mesure de la Charte 2025-2040

1.3.2. S'ériger en territoire générateur de bonne santé



Vos besoins

Vous êtes un acteur majeur en faveur de la santé des habitants de votre collectivité. Vous pouvez vous mobiliser et agir directement face aux difficultés d'accès aux soins. Vos politiques publiques et vos actions, dans leur ensemble, peuvent aussi garantir aux habitants un environnement favorable à la santé : aménagement des espaces publics, qualité de l'air et de l'eau, mobilités, pratiques sportives, alimentation, réduction des pollutions, lutte contre le bruit, extinction lumineuse, qualité de l'habitat... Les leviers d'action sont nombreux.



Nos solutions

- ➔ **Vous informer ainsi que votre population** sur les questions de santé environnementale applicables à votre collectivité et aux “gestes simples”
- ➔ **Mettre à votre disposition de l'ingénierie** pour la conception et l'accompagnement de vos projets de santé environnementale : définition du projet, ciblage des publics, recherche de financements...
- ➔ Vous aider à **définir une stratégie** “santé environnementale” et former des élus référents
- ➔ Appuyer le programme d'action des **contrats locaux de santé**
- ➔ **Mener des actions de prévention** pour vous aider à limiter la propagation et les nuisances liées à certaines espèces : moustique-tigre, tique, ambrosie...

- ➔ Vous appuyer pour **améliorer la qualité de l'eau et de l'air**
- ➔ **Lutter contre les espèces invasives** défavorables à la santé (allergènes, etc.)
- ➔ **Lutter contre la pollution lumineuse et sonore** : perturbation de la qualité de sommeil, stress...
- ➔ **Former et sensibiliser** les élus, techniciens et habitants sur les enjeux de santé environnementale



Contactez-nous !

Isabelle Cambus : i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 79 67 96 20